

# La villa Fallet achetée pour plus d'un million

**LA CHAUX-DE-FONDS** 1,15 million: c'est la somme que va déboursier la Ville pour acheter la villa Fallet, œuvre de Le Corbusier. La Commune est aussi propriétaire de l'Ancien Manège depuis janvier.

PAR DANIEL.DROZ@ARCINFO.CH

La Ville de La Chaux-de-Fonds sera bientôt propriétaire de la villa Fallet. Elle s'est mise d'accord avec ses propriétaires sur le prix de 1,15 million de francs pour acquérir cette œuvre de Style sapin, à laquelle Le Corbusier a contribué. Le Conseil général doit donner son feu vert jeudi 10 mars.

Longtemps, un prix de 1,4 million de francs avait été avancé. «La commune a décidé de négocier avec les propriétaires plutôt que d'attendre d'utiliser son droit de préemption et de se faire imposer le prix d'acquisition», indique l'exécutif dans son rapport au législatif. Après plusieurs échanges, les parties se sont mises d'accord sur le montant.

«Le prix a pu être déterminé de manière conjointe et en bonne collaboration en se basant sur les transactions de biens du même type qui se sont déroulées ces dernières années et sur l'état général de la maison qui est bon, mais nécessitera quelques interventions, notamment en toiture», précise-t-il.

## Commissions favorables

La commission immobilière et foncière s'est montrée favorable à l'achat à l'unanimité des membres présents. Celle des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie l'a accepté par 12 voix pour et 1 abstention. En 1906, Charles-Edouard Jeanneret, alors étudiant en gravure et qui n'est pas encore Le Corbusier, s'est vu confier par l'architecte René Chapalaz l'élaboration des plans de cette villa. Celle-ci a été commandée par Louis-Edouard



La villa Fallet a été rachetée 250 000 francs de moins que le prix initialement articulé. DAVID MARCHON

Fallet, graveur et bijoutier. Le bâtiment sera mis en valeur. La Ville ne souhaite pas l'exploiter elle-même. Pour ce faire, plusieurs contacts sont en cours avec différents partenaires dont L'Association Maison blanche, la section neuchâteloise de Patrimoine suisse et la Fondation pour la mise en valeur du site Unesco – l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Des portes ouvertes

seront organisées au début de cet été. Une rénovation est prévue en 2023.

## Propriétaire de l'Ancien Manège

Parallèlement, la Ville est devenue propriétaire de l'Ancien Manège. Elle l'a acheté pour 2,7 millions de francs à la coopérative qui le gère. L'immeuble étant un bien de rendement, un passage devant le Conseil gé-

ral n'est pas nécessaire. Deux commissions ont préavisé favorablement cette acquisition. C'est un pied de nez à l'histoire. La Ville, dans les années 1970, avait soutenu les promoteurs qui envisageaient jusqu'en 1984 la destruction de l'Ancien Manège. Elle est aujourd'hui «jugée comme étant la plus à même de conserver ce bien par les acteurs qui ont jadis sauvé notre phalanstère local».



Un gros tas de bois près de la plage de Monruz. VICKY HUGUELET

## On coupe des arbres pour la piste cyclable

### MONRUZ

Les cyclistes et les piétons pourront bientôt passer à travers le parc de la villa Perret.

Des arbres coupés aux abords d'une plage, ça intrigue forcément les passants. À Monruz, une pile de bois s'agrandit depuis plusieurs jours, entourée d'une rubalise rouge et blanche. «Une piste de mobilité douce sera construite à travers le parc de la villa Perret pendant la semaine du 28 février. Elle permettra aux cyclistes et aux piétons de continuer à cheminer de manière sûre durant les travaux de l'Office fédéral des routes au carrefour de Monruz», explique

Emmanuel Gehrig, chargé de communication de la Ville de Neuchâtel.

«Le trafic de chantier se fera en partie via la piste existante. Les gens pourront toujours passer, mais le but est d'améliorer leur sécurité», ajoute Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint.

### Un à deux mois de travaux

C'est donc pour réaliser cette nouvelle piste que des arbres ont dû être abattus. Guillaume Thorens l'assure: ils seront remplacés. Ce nouveau tracé sera par ailleurs conservé dans le cadre du réaménagement des rives de Monruz. «Cette nouvelle piste sera beaucoup plus directe. Actuellement, on est obligé de faire un détour», conclut Guillaume Thorens. Les travaux dureront un à deux mois. **VHU**

### EN BREF

## Tunnels sous «La Vue» fermés la nuit prochaine

En raison de travaux d'entretien des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, la chaussée de l'A20 sera fermée aux automobilistes la nuit prochaine de 22h à 5h du matin. L'intervention est susceptible d'être reportée en cas de mauvais temps. **TNW**

### BUTTES

## Trains de retour dès dimanche

Le retour des trains, c'est pour ce dimanche à Buttes! La compagnie de transports publics TransN rappelle le retour à la normale après les travaux sur la ligne Fleurier-Buttes et en gare de Buttes. Les trains restent remplacés par des bus jusqu'à la dernière course du samedi 5 mars. **ATS**

# Domicilier une entreprise dans le canton, c'est facile

**NEUCHÂTEL** Coworking Neuchâtel a conclu un partenariat avec l'Institut pour les jeunes entreprises IFJ. Un plus pour l'emploi.

Grâce au partenariat entre Coworking Neuchâtel et l'Institut pour les jeunes entreprises IFJ, les entreprises disposent désormais d'un service de domiciliation dans le canton. Il permet à toute société d'obtenir une adresse en Suisse romande et d'accéder à une large palette de services. Les sociétés peuvent ainsi se développer en se concentrant sur leur cœur de métier, tout en accédant au réseau d'entreprises de Coworking Neuchâtel.

En août 2021, Coworking Neuchâtel s'est associé à IFJ, Institut für Jungunternehmen, pour proposer un service de domiciliation d'entreprises dans le canton de Neuchâtel. Ce partenariat vise les jeunes pousses, les sociétés étrangères ou délocalisées et les indépendants qui ont besoin d'une adresse commerciale et fiscale en Suisse. En particulier, les frontaliers déjà actifs dans les entreprises du canton peuvent créer leur société, développer leurs activités et

générer des emplois en Suisse. La domiciliation est une solution qui permet à une entreprise de fixer son siège social auprès d'un domiciliataire. En cette période post-pandémie, propice à la création d'entreprise, elle offre des avantages de taille: outre la gestion du courrier et la réception des visiteurs, le domiciliataire propose aux entreprises nouvellement constituées une implantation facilitée en Suisse, des bureaux à prix avantageux, des salles de réu-



Les locaux de Coworking Neuchâtel se trouvent à l'Hôtel des postes, à Neuchâtel. LUCAS VUITEL

nion et des conditions flexibles. Coworking Neuchâtel, pour sa part, garantit une position géographique stratégique au cœur de l'Europe et de la Suisse, à mi-parcours entre Bâle, Zurich et Genève. Elle offre par ailleurs un accès à l'écosystème des entrepreneurs qui y travaillent et à leurs métiers-clés, tels que comptabilité, services fiduciaires,

conseils juridiques, support informatique ou encore communication. Un autre avantage non négligeable pour les prospects réside dans la fiscalité attractive du canton de Neuchâtel pour les sociétés de capitaux. À 13,57%, celui-ci connaît le taux d'imposition sur les bénéfices le plus bas de toute la Suisse romande.

Souhaitant promouvoir et faciliter, par différents biais, la création et l'implantation de sociétés sur son territoire, l'État de Neuchâtel soutient le projet par l'intermédiaire de son Service de l'économie. Ce dernier se réjouit par avance des synergies et des projets qui en découleront.

Fondateur et directeur de Coworking Neuchâtel, Sedat Adiyaman souligne que «le but du partenariat est de promouvoir l'entreprenariat en Suisse, en cette période de sortie de crise». À terme, il souhaite que les sociétés domiciliées puissent se développer et créer des emplois à valeur ajoutée dans la région. **ATS**